



notaire qui privilégie un héritier nous fait barrage

Par **PATY**, le **16/09/2020** à **09:19**

bonjour,

Nous avons demandé à notre notaire des questions concernant la succession de ma mère.

réponse du notaire :

- nous souhaitons avoir inventaire elle nous répond que cela va nous coûter cher qu'il y a violation de domicile, que mon frère peut refuser ? tous les affaires de notre mère ont disparus nous avons demandé où sont passés les affaires ? aucune réponse du notaire via notre frère ?

- Les estimations que nous avons fournies qui sont justes, elle prend en compte que les estimations faites par notre frère (ils ont fait déduire des travaux qu'il devait faire depuis 2006) donc le bien est sous-évalué dans l'estimation, de plus s'il y avait eu urgence la maison serait écroulée et ma belle sœur n'aurait pas reçu d'agrément pour garder des enfants à domicile (danger sur autrui) cette maison notre frère y habite depuis 25 ans à titre gracieux sans aucune compensation aux sœurs.

- Il veut faire intervenir un notaire via le tribunal en cas de désaccord sur le prix comment cela se passe-t-il car nous avons un dossier depuis 2006 à chaque fois qu'il a voulu nous racheter les parts en 2006/2015 il y a eu question de travaux d'urgence pour faire diminuer le prix de la maison. est-ce le tribunal qui choisit le notaire ? ou c'est celui de la succession.

Je vous en remercie d'avance